

CONTRAT DE GARDE



JADE : MAIN DANS LA PATTE

Siret : 94204784600012

📍 9 rue des Rondeaux, 95580 Andilly

✉ jademaindanslapatte@gmail.com

☎ 06 75 77 76 43

DATE DE LA GARDE : DU ____ / ____ / ____ **AU** ____ / ____ / ____

LE PROPRIÉTAIRE

Nom _____ Téléphone _____

E-mail _____

Adresse _____

L'ANIMAL

Prénom _____ N° Puce / Tatouage _____

Espèce _____ Âge _____

Stéréalisé ☐ Oui ☐ Non Vaccins à jour ☐ Oui ☐ Non

Caractère _____

Par ce contrat, les parties acceptent les conditions suivantes :

L'entreprise "Jade : main dans la patte" s'engage à accueillir l'animal chez elle à son domicile ou à se déplacer au domicile des propriétaires en fonction de ce qui a été décidé en amont, et de faire respecter le bien-être de l'animal.

La famille de l'animal s'engage à informer l'entreprise de toute pathologie connue à ce jour. De ce fait, l'entreprise reconnaît avoir pris connaissance de l'état sanitaire de l'animal.

Tous les chats et chiens doivent être identifiés par puce électronique. La famille de l'animal atteste que celui-ci est vacciné s'il s'agit d'un chat ou d'un chien et doit informer l'entreprise si l'animal, toute race confondue, est stérilisé afin de le séparer des autres animaux possiblement non stérilisés. Le propriétaire de l'animal s'engage à fournir le carnet de santé de l'animal. Seuls les chats et chiens de moins de 6 mois ou présentant une pathologie seront acceptés non stérilisés.

Les réservations sans envoi du règlement ne seront pas retenues. Règlement par chèque, espèce, virement ou PayPal. L'acompte ne sera pas remboursé en cas de désistement.

L'entreprise "Jade : main dans la patte" se donne le droit de refuser la garde d'un animal si le jour de son arrivée, l'animal présente un mauvais état général ou s'il se montre extrêmement agressif.

Les propriétaires sont tenus de nous informer de tout problème de comportement ou de santé de l'animal avant de nous le confier.

Dans le cas de blessure, de maladie, de décès ou d'accident, l'entreprise "Jade : main dans la patte" se dégage de toute responsabilité, mais en avisera automatiquement la famille afin de prendre les dispositions requises.

L'entreprise "Jade : main dans la patte" s'engage, en cas de décès de l'animal, à fournir un certificat de décès détaillé du vétérinaire et exposant les causes du décès.

L'animal confié en garde à domicile sera gardé par Jade. De ce fait, le propriétaire de l'animal prend en compte que plusieurs autres animaux sont présents au domicile.

Si des frais vétérinaires pour le besoin de l'animal surviennent, le propriétaire de l'animal s'engage à les prendre en charge et à les payer. L'entreprise "Jade : main dans la patte" s'engage à fournir la facture.

CLINIQUE PARTENAIRE DE L'ASSOCIATION

(En cas de besoin)

CLINIQUE VÉTÉRAIRE DE L'ORANGERIE

4 avenue du Clos Renaud 95230 Soisy Sous Montmorency

0139893434

DATE DE LA GARDE : DU ____ / ____ / ____ AU ____ / ____ / ____

FRAIS DE GARDE

_____ €

☐ Espèce

☐ Virement

☐ Chèque

☐ Paypal

Le propriétaire accepte que l'animal soit confié à Jade et en signant le présent contrat accepte qu'un accident peut avoir lieu et que le décès de l'animal peut également survenir.

Si cela survient, le propriétaire s'engage à ne pas poursuivre l'entreprise "Jade : main dans la patte"

Signature des parties

Avec mention manuscrite "lu et approuvé"

Fait à _____

Le _____

Jade : Main dans la patte

Le propriétaire de l'animal